

notre village



BULLETIN MUNICIPAL N° 75
AVRIL - MAI 2022



Horaires Mairie et Agence Postale Communale :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, le vendredi⁽¹⁾ de 15 heures 30 à 17 heures 30

Tél. : 05.61.97.44.83 - Email : cassagne.mairie@orange.fr - Site internet : www.cassagne-31.fr

Page Facebook : Cassagne notre village

⁽¹⁾ Agence Postale Communale : le vendredi après-midi, seuls les objets avisés (colis ou courriers recommandés en instance) pourront être récupérés. Aucune autre opération ne sera effectuée : ni vente, ni affranchissement, ni opération financière.



Bonjour à vous toutes et tous,

Les beaux jours arrivent, plus vite moins vite qu'avant, plus chauds moins chauds qu'avant. Le monde est en train de changer.

Le climat nous le dit, les dernières élections présidentielles et la campagne des élections législatives nous le démontrent, notre quotidien nous l'atteste.

Aujourd'hui, les actions du conseil municipal tentent d'accompagner ces changements : pas de hausse des taux d'imposition, projet de développer une activité supplémentaire sur le village, chèque activité pour les jeunes, cantine à 1 euro, prestataire cantine qui favorise les circuits courts, réduction de l'utilisation des produits chimiques, aide aux initiatives locales (la Rouaoude, chasse), concours de la maison fleurie, l'aide aux associations et j'en oublie.

Demain, pour accompagner ou suivre le changement, le conseil municipal devra faire preuve de beaucoup plus d'agilité et de détermination sur certaines transformations et prises de décisions pour notamment adapter les services aux contraintes de notre écosystème (intérêt de conserver certaines actions, coût, intérêt non communautaire, changement de population).

Toujours est-il que l'action du conseil municipal de Cassagne autant volontariste qu'elle puisse être n'a aucun impact sur la vie politique française. Nous la subissons et notre projet de village n'est pas de créer des clans au-delà de ce qui existe. Soyons vigilants au respect du vivre ensemble et à ne pas porter des discours nauséabonds.

Philippe SOUQUET.

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Page 13	Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?
Pages 3 à 5	Conseil Municipal	Pages 14 à 15	L'écho des associations
Page 5	Etat civil	Page 16	Nos Entreprises
Pages 5 à 8	Actualités		Animations, dates à retenir
Pages 9 à 10	Travaux / Projets		
Pages 11 à 12	L'École		<i>Bonne lecture !</i>



Séance du 15 février 2022

Le Conseil Municipal :

- **A** approuvé le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2021.
- **S'**est prononcé favorablement à l'unanimité concernant la rénovation de divers coffrets de commande et changement d'horloges.
Pour ce faire, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :
Remplacement de l'horloge existante par une horloge astronomique "annuelle" à deux canaux concernant les points suivants : Bourg, Bousigos et Fouys.
Remplacement du coffret de commande par un coffret S20 avec commande d'éclairage public monophasé avec horloge astronomique deux canaux, interrupteur de sectionnement, disjoncteur différentiel aux lieux suivants : Tarté, Lestourelle, Rouaoude (+ pose d'une cellule Astrosat) et Sarradas.
La part restant à la charge de la commune est estimée à 2293€. Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.
- **D**élègue la compétence d'ester en justice au nom de la commune à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat et approuve la représentation en justice de la commune par Monsieur le Maire.
- **É**met un avis favorable à la création d'un emploi permanent d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à temps non complet, soit 28/35ème, dans la classe des élèves de Moyenne Section de l'école de Cassagne, à compter du 2 mai 2022, pour assister le personnel enseignant dans la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants.
- **D**onne un avis favorable au passage sur le territoire de la commune de Cassagne de l'itinéraire Vélo famille / Gravel Bike Mazères > Cassagne > Belbèze > Escoulis > Cassagne > Mazères développé par la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

et autorise l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires de l'itinéraire mentionné.

Le CM demande l'inscription du tracé, des chemins ruraux et parcelles communales au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le CM autorise le passage du public sur les chemins ruraux et parcelles communales suivantes : Chemin rural le long du Lens, Route de Lestourelle, Chemin rural dit de Baréjau. L'itinéraire empruntera en outre : la Route d'Escoulis, le Chemin de Capsuran, la Route de Salies et la route du Crampan.

- **Achat balayeuse de désherbage de voirie :**

Le CM est d'accord pour étudier cet achat - pas de délibération prise.

- **Diagnosics appartements école et presbytère :**

Le CM donne son accord pour le passage d'un expert en vue d'un pré-diagnostic énergétique des logements dont la Mairie est le bailleur (école et presbytère), ceci dans le cadre de la loi La loi Climat consacrée à la lutte contre les "passoires énergétiques". Pas de délibération prise.

- **Clôture budget annexe Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Dans un contexte où la gestion du CCAS dans une comptabilité séparée, via un budget annexe, ne s'impose plus, il convient d'intégrer le budget annexe du CCAS au budget principal.

Le CM approuve la clôture du budget annexe au 31/12/2021 et son intégration au budget principal.

Séance du 25 mars 2022

Le Conseil Municipal :

- **A** approuvé le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 février 2022.
- **A** approuvé le Compte Administratif 2021 (*Cf. présentation en page suivante*).
- **A** approuvé le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, portant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.
- **A** approuvé la décision d'acquérir la propriété sise au 2 Haraypey (propriété indivise de Madame Liliane Laurac et de Monsieur Denis Platet, aussi connue pour être la cabane de l'association des chasseurs) pour un montant n'excédant pas 5 000 € (hors frais de notaire).

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	163 554.02	013	Atténuation de charges	12 352.43
012	Charges de personnel	227 942.08	70	Produits des services	27 815.11
022	Dépenses imprévues	0	73	Impôts et Taxes	249 009.72
65	Autres charges de gestion courante	131 865.69	74	Dotations et participations	158 540.89
66	Charges financières	2 348.00	75	Autres produits gestion courante	18 873.14
67	Charges exceptionnelles	0	76	Produits financiers	1.73
			77	Produits exceptionnels	676.51
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		525 709.79	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		467 269.53
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (déficit)					-58 440.26
Section d'investissement					
13	Subventions d'investissement	36 672.90	10222	FCTVA	51 140.56
16	Emprunts et dettes assimilées	14 669.89	10226	Taxe d'aménagement	1 455.00
21	Diverses immobilisations	12 303.84	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	0
458102	Opérations pour cpte de tiers	2 580.00	1323	Subventions	20 030.66
458103	Opérations pour cpte de tiers	214 262.00	165	Dépôts et caution. reçus	302.00
			458201	Opérations pour cpte de tiers	21 489.90
<i>Total Dépenses Investissement</i>		280 488.63	<i>Total Recettes Investissement</i>		94 418.12
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (déficit)					-187 070.51

Séance du 28 avril 2022

Information donnée par M. le Maire en préambule de la séance : M. Joël GRAMONT démissionne du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- **A** voté la reconduction des taux d'imposition applicables à chacune des deux taxes de la fiscalité locale pour l'année 2022, à l'identique de l'année précédente, soit :
Taxe foncière (bâti) : **29.96 %**
Taxe foncière (non bâti) : **41.25 %**
- **A** décidé le recrutement d'un agent sous contrat aidé à durée déterminée pour l'entretien du stade, à hauteur de 20H par semaine.
- **A** donné son accord pour le montant des subventions accordées aux Associations sur l'exercice 2022, pour un montant global de : 12 165.00€.

- **A** approuvé le Budget Primitif 2022, tel que présenté en page suivante.



BUDGET PRIMITIF 2022 :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	220 480.11	70	Revenus de gestion courante	76 385.00
012	Charges de personnel	227 275.00	73	Impôts et Taxes	256 231.00
65	Autres charges de gestion courante	148 205.00	74	Dotations, subventions, participations	159 673.60
66	Charges financières	2 348.00	75	Autres produits de gestion courante	19 992.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00	013	Atténuation de charges	16 989.00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	75 037.51
<i>Total Dépenses Fonctionnement</i>		604 308.11	<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		604 308.11
Section d'investissement					
21	Immobilisations corporelles	140 127.38	13	Subventions d'investissement	28 210.33
16	Emprunts et dettes assimilés	14 960.00	16	Emprunts et dettes assimilés	110 000.00
001	Solde d'exécuté négatif reporté ou anticipé	171 901.19	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 399.77
			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 727.61
			024	Produits des cessions d'immobilisations	49 000.00
<i>Total Dépenses Investissement</i>		327 337.71	<i>Total Recettes Investissement</i>		327 337.71

Etat civil

Naissances :



- Eloïm POLIART, le 22 février 2022.
- Rosie BONNET, le 22 mars 2022.
- Aloïs LAFORGUE, le 1^{er} mai 2022.

Décès :

- Yvette ANÉ veuve FEUILLERAT, le 21 février 2022.



Actualités

- Lancement de la 2^{ème} édition du Concours des Maisons Fleuries du village

La commune de Cassagne est heureuse de présenter son deuxième concours municipal des maisons fleuries.

Ce concours a eu pour premier objectif de permettre à chacun de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier, mais aussi d'encourager toutes les démarches servant à améliorer le cadre de vie de la commune.



Photo de la 1^{ère} édition.

Nous avons tous été touchés par le partage qu'il y a eu lors du premier concours, par les échanges d'idées, par l'expression du souhait de prendre soin des différents quartiers du village, par l'envie de faire lien.

Plus que jamais prendre soin de notre environnement, avoir une certaine fierté de notre petit village est un acte essentiel pour le lien social mais aussi pour mettre un peu de poésie dans la vie de chacun !

Les personnes souhaitant concourir doivent s'inscrire à la Mairie.

Inscriptions avant le vendredi 10 Juin 2022.



Trois catégories ont été prévues :

- **Catégorie A** : Maisons avec jardin visible de la rue (jardins paysagers, jardins de fleurs, jardins potagers)
- **Catégorie B** : Maisons et immeubles avec façades et balcons visibles de la rue (façades et balcons)
- **Catégorie C** : Espaces publics embellis par un particulier ou une association mais aussi gîtes, maisons d'accueil touristique, commerces et entreprises.

Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- L'ampleur du fleurissement et son aspect général,
- Le choix, qualité et diversité de la palette végétale,
- La recherche d'harmonie d'ensemble,
- Les gestes éco-responsables.

Notation sur 20 points

- a) Fleurissement et aménagement (composition, harmonie de couleurs, choix des végétaux) : **10 points**
- b) Originalité de la création : **6 points**
- c) Entretien général de la maison, du bâtiment : **4 points**

Le jury est composé d'élus et de professionnels du service technique. Les membres du jury ne peuvent pas s'inscrire au concours. Cette année le jury passera plus tôt. **Cela aura lieu au cours de la dernière quinzaine de juin 2022.**

Retrouvez le règlement complet du concours auprès du Secrétariat de Mairie mais aussi sur notre site internet et notre page Facebook.

- Rappel sur les nuisances sonores et arrêté en vigueur



ARRÊTÉ N° 2013-011

Le Maire de CASSAGNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 ;
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-1 et R.610-5 ;
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, portant réglementation des bruits de voisinage ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de CASSAGNE, le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Cassagne, le 4 juillet 2013

Le Maire,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 7

- Résultat des scrutins des Elections Présidentielles à Cassagne

1^{er} tour : le dimanche 10 avril 20222^{ème} tour : le dimanche 24 avril 2022

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	532		
Abstentions	92	17,29	
Votants	440	82,71	
Blancs	5	0,94	1,14
Nuls	3	0,56	0,68
Exprimés	432	81,20	98,18

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	532		
Abstentions	98	18,42	
Votants	434	81,58	
Blancs	34	6,39	7,83
Nuls	20	3,76	4,61
Exprimés	380	71,43	87,56

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Marine LE PEN	122	22,93	28,24
M. Emmanuel MACRON	89	16,73	20,60
M. Jean-Luc MÉLENCHON	72	13,53	16,67
M. Jean LASSALLE	43	8,08	9,95
M. Fabien ROUSSEL	21	3,95	4,86
M. Éric ZEMMOUR	21	3,95	4,86
Mme Anne HIDALGO	21	3,95	4,86
M. Yannick JADOT	16	3,01	3,70
Mme Valérie PÉCRESSE	14	2,63	3,24
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	8	1,50	1,85
M. Philippe POUTOU	3	0,56	0,69
Mme Nathalie ARTHAUD	2	0,38	0,46

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	191	35,90	50,26
Mme Marine LE PEN	189	35,53	49,74



- Dates des Elections législatives

- Dimanche 12 juin 2022 (1^{er} tour) et dimanche 19 juin 2022 (2^{ème} tour).



- Ouverture de la Maison des Proximités du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à Saint-Martory

Une Maison départementale de proximité a ouvert ses portes le 13 avril 2022 à Saint-Martory, 4 rue du Pont. Dans un contexte de fermetures successives de services de proximité, le Département souhaite placer au cœur de son action, les solidarités humaines et territoriales, en proposant une nouvelle offre de services au plus près des bassins de vie. La Maison départementale de proximité offre :

- Un relais des services départementaux tels que la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Haute-Garonne Subventions, la restauration scolaire...
- Une aide aux démarches administratives de la vie quotidienne,
- Une aide personnalisée pour découvrir et se familiariser avec les outils numériques,
- La mise à disposition d'un poste informatique en libre-service, d'un accès à internet, ainsi que d'une imprimante.

Que puis-je trouver dans ma Maison départementale de proximité de Saint-Martory ?



Les services du Conseil départemental près de chez moi

Une aide aux démarches départementales en ligne :

- Subventions
- Restauration scolaire
- MDPH...

Des permanences dédiées sur votre territoire :

- Des conseils aux associations
- Des rendez-vous avec les acteurs jeunesse...



Des informations et un accompagnement pour mes démarches du quotidien

- Aide informatique
- Aide à la rédaction : CV, lettres de motivation, lettres de résiliation, courriers, etc.
- Accompagnement pour remplir vos formulaires et services en ligne
- Relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite...
- Mise en relation / Information / Orientation

CONTACT

4 rue du Pont
31360 SAINT-MARTORY
Tél. : 05 62 00 24 91

mail : proximite.saintmartory@cd31.fr

HORAIRES

Lundi, mardi et mercredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30



- Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945, les canons se taisent.

Le moment de la reconstruction est là.

Les techniciens et les technocrates reprennent le pouvoir.

Mais comment les familles des millions de morts, de blessés, d'handicapés, de réfugiés vont elles se reconstruire.

Ici normalement, ce sont les politiques qui accompagnent, qui prennent la mesure de la détresse et des désarrois pour atténuer les souffrances, créer les conditions de l'égalité et de la réussite pour tous.

Depuis 77 ans est évoqué dans tous les discours le devoir de mémoire pour ne plus que cela se reproduise, ni la guerre, ni les nationalismes.

C'est au-delà des cérémonies commémoratives que « le plus jamais ça » doit être porté et d'abord par l'exemplarité des politiques.



- Réhabilitation du Lavoir de la Rouaoude

Suite à la volonté de la Municipalité de réhabiliter le Lavoir et la vierge de la Rouaoude, aux conseils d'aménagement prodigués par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et mesurant l'importance du volet économique (volonté de réhabiliter sans engager des dépenses importantes) et du facteur temporel pour le personnel communal, un « collectif » de riverains du dit Lavoir s'est spontanément mobilisé afin de mener une grande partie des travaux d'aménagement et de réhabilitation des lieux. Un grand **Merci à tous**, ils se reconnaîtront.

La Municipalité, quant à elle, a financé les fournitures (bois pour la table, passerelles, bardage côté route) et a fait réaliser en amont le terrassement et le captage des sources.

Pour débiter le chantier, en plus de l'élagage et débroussaillage des lieux, un gros nettoyage de printemps a été entrepris : lavage des planches, bassins et abreuvoir, mais aussi, grand décapage puis mise en peinture du garde-corps.

Le toit a également fait l'objet d'un nettoyage permettant de mettre en évidence des tuiles défectueuses. Celles-ci ont été immédiatement changées grâce à Jean CAZABET qui a offert les tuiles. Les habitants du quartier ainsi que la municipalité l'en remercient grandement.

Un bardage a ensuite été réalisé avec des planches brutes d'acacias issus de la forêt communale.

La plantation de saule crevette et romarin aux abords du monument de la vierge marquait la quasi fin du chantier !

Enfin, pour apporter à cet endroit la convivialité et l'envie d'y faire une pause, une magnifique table en bois et ses bancs ont été installés et inaugurés autour d'un pique-nique bien mérité !

Avant que vous n'ayez le plaisir de venir vous y balader, voici quelques photos qui vous donneront sans doute l'envie de découvrir cet endroit remarquable du village à qui a été rendue sa superbe.



Avant la pose du bardage ci-contre, à gauche et pendant, ci-dessous.



Remerciements de la municipalité :

Merci, vous êtes de vrais citoyens désintéressés sur qui l'on peut s'appuyer, compétents, adroits et un peu... artistes.

Nous avons la preuve qu'avec vous, rien n'est impossible !

Merci, Merci, pour tout ce que vous réalisez et qui va servir notre image et notre communauté et révèle votre extrême citoyenneté.

- Communauté de communes 3CGS, nouveau mode de collecte des ordures ménagères



LE 1^{ER} JANVIER 2023 VOTRE SYSTÈME DE COLLECTE ÉVOLUE

Pour **réduire** notre impact environnemental, **améliorer** les conditions de travail des agents et **harmoniser** l'ensemble du territoire.

Un nouveau mode de collecte des OM va être déployé progressivement sur la Communauté de communes Cagire Garonne Salat à compter du 1^{er} Janvier 2023. Suite à une étude de territoire, il a été décidé de mettre en place une **collecte par bacs collectifs** pour les ordures ménagères (OM).

Comme toutes les communes du territoire collectées en porte à porte, **votre commune est concernée** par cette organisation. C'est pourquoi vous avez pu voir ces derniers jours des aménagements sur les futurs points de collecte.

POURQUOI DES BACS COLLECTIFS ?

Sur notre territoire, différents modes de collecte des déchets sont en place actuellement : collecte en porte à porte en bacs individuels, poches posées à même le sol, bacs collectifs ... Afin d'harmoniser cette situation, c'est un système de collecte par bacs collectifs qui a été choisi.

LES ENJEUX DE CE NOUVEAU MODE DE COLLECTE SONT MULTIPLES :

HARMONISER la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ au travail des équipes de collecte en favorisant la prévention des risques professionnels et la sécurité routière

Recommandation R437 du 16/05/2008 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

CONSERVER UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ en permettant des dépôts facilités pour les OM et en améliorant la propreté sans sac de déchets posés au sol dans les rues.

RÉDUIRE LES COÛTS de fonctionnement en optimisant les tournées.

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL grâce à une réduction des points d'arrêts.

MAÎTRISER LE COÛT GLOBAL du service déchets dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis va passer de 25€/t en 2020, à 65€/t en 2025, occasionnant un surcoût de près de 200.000€ pour le service.

S'INSCRIRE dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

COMMENT ?

CONCERTATION

Sur chaque commune, un travail de terrain a été réalisé en concertation entre la mairie et les services communautaires afin d'identifier les meilleurs emplacements potentiels sur le domaine public, conciliant les besoins des habitants et ceux du service collecte.

PROXIMITÉ

Ces points sont situés à proximité des habitations. Une phase test de deux mois démarrera fin 2022-début 2023. Elle permettra de juger la qualité des emplacements sélectionnés et le bon dimensionnement des conteneurs. Les autres modes de collecte, sacs et bacs individuels, ne seront plus effectués.

24H/24 ET 7J/7

Ce système permet de gagner en confort en utilisant les bacs collectifs à n'importe quel moment sans se soucier des jours de ramassage ou des jours fériés (idéal pour les départs en vacances). L'entretien des points de regroupement et des bacs sera assuré par les services techniques de la communauté de communes.



LES CONSIGNES DE TRI DOIVENT CONTINUER À ÊTRE RESPECTÉES

- Classe de CP / CE1

Récit des sorties au ski par les élèves :

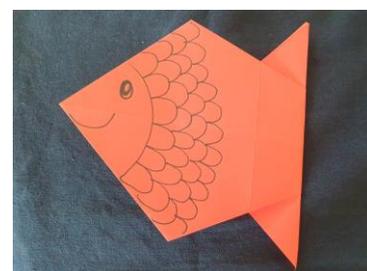
« En mars nous sommes allés au ski à Peyragudes avec les grands de Marsoulas. En arrivant on pique-niquait dans une salle puis on allait skier. On a presque tous commencé sur la moquette, puis on est allé au tapis, au tire-fesses et au télésiège pour ceux qui savaient skier. Des fois on tombait, c'était rigolo ! A la dernière journée, presque tous les enfants étaient au télésiège. C'était génial les descentes ! On s'est éclaté ! Et le télésiège ça avait l'air trop bien ! C'était super le ski, vivement l'année prochaine ! »



- Classe de MS / GS

Ateliers autour de Pâques :

Les élèves ont fabriqué un panier poussin de Pâques, comme vous pouvez voir sur la photo ci-dessous, des cartes de « Joyeuses Pâques » ainsi que des origamis (ci-dessous le lapin et le poisson).



Carte « Joyeuses Pâques » :

Ce qu'il te faut :

- une feuille au format A4
- des gabarits de cercles de différentes tailles
- des feuilles de papier coloré
- un feutre noir
- un stick de colle
- une paire de ciseaux.

Étapes de réalisation :

1. Trace des cercles de différentes tailles en utilisant des gabarits
2. Découpe les cercles ainsi obtenus et découpe dans le cercle jusqu'au centre. Plie ensuite la partie coupée sur elle-même
3. Colle ensuite les ronds sur une feuille. Ils représentent le corps de la poule.
4. Prends ensuite un feutre noir afin de dessiner les parties de la poule, l'œil, le bec, la crête, les pattes ainsi que la collerette.
5. Ecris enfin le message « JOYEUSES PÂQUES »



Sortie aux containers de tri sélectif et jeux au Pré Commun :

Dans le cadre de notre travail sur le tri et le recyclage des déchets, nous sommes allés déposer les nôtres aux cabanes de tri.

Ensuite, place au jeu et à la détente au Pré Commun !



APPEL AUX DONS

Si vous possédez des restes de pelotes de laine et des chutes de tissu, les enseignantes souhaiteraient en récupérer afin de réaliser divers bricolages avec les élèves.

Merci par avance.



Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?

Sixième édition, sixième nom figurant aux archives et dont l'acte de décès a été retranscrit à l'état civil de Cassagne :

Jacques Jean Marie Armand CANAL

Mort pour la France le 28-09-1915 (Massiges, 51 - Marne, France)

Né(e) le/en 07-12-1895 à Cassagne (31 - Haute-Garonne, France)

19 ans, 9 mois et 21 jours

Carrière :

Grade : soldat de 2e classe

Unité : 24e régiment d'infanterie coloniale (24e RIC)

Classe : 1915

Bureau de recrutement : Saint-Gaudens (31)

Matricule au recrutement : 528

Mention : Mort pour la France

Lieu de transcription du décès : Cassagne (31 - Haute-Garonne, France)



PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **CANAL**

Prénoms *Jacques Jean Marie Armand*

Grade *2e classe*

Corps *24e Régiment d'Infanterie Coloniale*

N° *8904* au Corps. — Cl. *1915*

Matricule. *528* au Recrutement *S^t Gaudens*

Mort pour la France le *28 septembre 1915*

à *Massiges (Marne)*

Genre de mort *tue à l'ennemi*

Né le *7 décembre 1895*

à *Cassagne C. de Salies* Département *H^t G^{ar}onne*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), } à défaut rue et N°.

Jugement rendu le _____ par le Tribunal de _____

acte ou jugement transcrit le *10 janvier 1916*

à *Cassagne (H^t G^{ar}onne)*

N° du registre d'état civil *220/329*

534-708-1021. [20434.]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Canal

Nom : _____

Prénoms : *Jacques Jean Marie Armand* Surnoms : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *7 décembre 1895*, à *Cassagne*, canton de *Salies*, département de *Haute Garonne*, résidant à *Cassagne*, canton de *Salies*, département de *Haute Garonne*, profession de *boulangier*

fils de *Jean-Marie* et de *Cazabet Jeanne Rose*, domiciliés à *Cassagne*, canton de *Salies*, département de *Haute Garonne*

Marié à _____

DI



Numéro matricule du recrutement : **528**

Classe de mobilisation : _____

SIGNALEMENT.

Cheveux *noirs*, Yeux *marbrés fous*

Front *rectiligne*, Nez *rectiligne*

Visage *long*, Renseignements physiologiques complémentaires : _____

Taille : 1 mètre *67* centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre *60* centimètres.

Marques particulières : _____

Jacques Jean Marie Armand CANAL, boulanger de profession était le fils de Jean-Marie CANAL et de Jeanne-Rose CAZABET.

MCS Montagne



C'est le retour des beaux jours et le MCS Montagne compte bien en profiter. Le programme printemps-été est copieux et varié, le massif pyrénéen sera une fois de plus balayé d'est en ouest et du nord au sud avec quelques escapades en Espagne.

Se prépare également le trentième anniversaire de l'Association créée par André MIROUSE en 1992. À compter du mois de septembre, des manifestations exceptionnelles seront proposées aux adhérents et non-adhérents, nous vous en tiendrons informés.

Voici les sorties programmées pour ce printemps 2022 :

- Samedi 11 juin : Le Céciré - Superbagnères (31)
- Mercredi 15 juin : Etang de Puis - Artigua de Lin (Val d'Aran)
- Dimanche 19 juin : Le Tourroc - Sacoué (31)
- Samedi 25 et dimanche 26 juin : Week-End Bivouac à Barruera (Val d'Aran)
- Mercredi 29 juin : Cabane d'Aula - Estours (09)



AAPPMA du Bas Salat

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Bas Salat est en charge du Salat à l'aval du pont de Lacave, du Lens à l'aval de la confluence du ruisseau de Bigot et du ruisseau de l'Espone pour leur gestion piscicole et leur protection.

Le 27 novembre 2021, lors de sa dernière assemblée générale et conformément à ses statuts, des élections ont eu lieu afin de renouveler le conseil d'administration et le bureau.

Francis SOUQUET a souhaité laisser sa place à la tête de l'AAPPMA, après 23 années de présidence, tout en continuant à participer à la vie de l'association.

Le nouveau conseil d'administration est le suivant :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| • Philippe HUILLET, Président | • Guy ANGLADE, administrateur |
| • Francis SOUQUET, Vice-Président | • Patrick DARROUSSAT, administrateur |
| • Jacqueline MONTÉGUT, Secrétaire | • Joël DUMONT, administrateur |
| • Jean-Pierre PICAUDÉ, Trésorier | • Philippe VAILLANT, administrateur |
| • Henri BORDES, Trésorier adjoint | |

Un arrêté préfectoral du 28 décembre 2021 a agréé le président et le trésorier de l'AAPPMA.

Deux gardes-pêche œuvrent tout au long de l'année pour le respect de la réglementation : Pascal FRIT et Patrice MONTÉGUT.

Toutes les personnes intéressées par nos différentes activités sont les bienvenues.

Voici quelques actions menées par l'AAPPMA ces derniers mois :

- Le 17 septembre 2021, une opération de nettoyage des berges du Salat dans le cadre du World Clean'up day, journée mondiale du nettoyage de notre planète, sur la proposition de l'entreprise Alvéa, a permis de ramasser plusieurs centaines de kilogrammes de débris en tout genre.
- Le 23 octobre 2021, une opération organisée par le syndicat de rivière Salat-Volp, dans le cadre de Natura 2000, a permis de ramasser des déchets le matin et de s'informer sur la présence de la loutre d'Europe dans nos cours d'eau l'après-midi.
- Le 9 février 2022, des accès au Lens ont été défrichés pour faciliter son empoissonnement en truites fario à l'occasion de l'ouverture de la pêche de la truite.
- Lors de cette journée, nous avons rencontré un ancien membre dirigeant de l'AAPPMA de Cassagne. Il nous a félicités et nous l'avons encouragé à reprendre une nouvelle fois sa carte de pêche. Nous le remercions pour ses encouragements et son action passée pour la pêche et les pêcheurs.

- Le 21 février 2022, 8 jeunes de l'APEAI ont aidé les bénévoles de l'AAPPMA à nettoyer les berges du Salat et du lac des Isles et couper arbustes et branches autour du lac, le matin, puis participé à un lâcher de truites fario dans le parcours no-kill du Salat, l'après-midi.
- Le 9 mars 2022, en prévision de l'ouverture de la pêche de la truite 2022, un premier empoissonnement en truites fario provenant de la pisciculture fédérale de Soueich a eu lieu sur l'ensemble du linéaire du Salat et du Lens.

L'ouverture de la pêche de la truite s'est déroulée le samedi 12 mars 2022 sous des conditions climatiques et hydrologiques relativement satisfaisantes. Malheureusement, la conjoncture économique a contrarié la fréquentation des rivières par certains pêcheurs.

Les 1^{er} et 16 avril derniers, deux déversements de truites fario ont été faits dans le Lens, sur le parcours touristique et initiation de Cassagne. D'autres suivront les 7 mai, 21 mai et 4 juin prochains si les niveaux d'eau sont suffisants.

L'AAPPMA du Bas-Salat propose une école de pêche, l'Atelier Pêche Nature (APN), pour les jeunes âgés de 8 à 17 ans. L'encadrement de cet APN est réalisé par des membres de l'association. Ils sont conseillés par les animateurs diplômés de la fédération de pêche de la Haute-Garonne. Toutes les techniques de pêche peuvent être enseignées. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter directement l'AAPPMA en lui écrivant à l'adresse suivante : aappmabassalat@gmail.com

La page Facebook (<https://www.facebook.com/AAPPMABasSalat/>) et le blog (<http://aappmabassalat.overblog.com/>) de l'AAPPMA permettent de suivre ses actions et renseignent sur la pêche, les milieux aquatiques et la gestion de l'eau.

MCS Rugby

La saison des rugbymen, tire à sa fin, avec dans l'ensemble des résultats satisfaisants. Au niveau des seniors, l'objectif annoncé était la qualification pour les deux équipes.

La formation « A » au terme d'une phase qualificative intéressante, a terminé quatrième de poule, elle aurait certainement pu faire mieux, car deux ou trois rencontres perdues d'un rien, auraient dû avec un peu de chance basculer en faveur des « rouge et noir », mais avec des si.....cette quatrième place aura tout de même permis de jouer un match de barrage à la « maison » face à Lauzerte et avec la victoire, de pouvoir s'aligner en huitième de finale du championnat Occitanie à Mauvezin, face à un gros morceau, le MCS est tombé les « armes à la main » et n'a pas à rougir de la défaite (38 à 20).

L'équipe « B » quant à elle, longtemps leader invaincu de sa poule, s'est malheureusement inclinée par deux fois au cours des derniers matchs, devant de ce fait, se contenter d'une place de dauphin. Exempt de barrage, en huitième de finale, elle s'est imposée sur les berges du Lens face à Muret. En quart, encore à Mauvezin, premier de poule, les « rouge et noir » sont passés près de l'exploit, en s'inclinant (30 à 20) après prolongations, alors que le résultat leur était favorable en entrant dans les arrêts de jeu du temps réglementaire. Dommage ! En ayant disputé les quarts de finale, elle a également obtenu son billet pour disputer le championnat de France, qui débutera le 15 mai.

Pour les Portes du Comminges, les juniors en terminant second de poule, sont qualifiés pour les phases finales d'Occitanie qui se joueront courant mai. Les cadets quant à eux, avec une équipe composée surtout, avec des joueurs de première année, ont connu un parcours difficile, mais ont répondu présents jusqu'au bout. Pour terminer le présent exercice, ils s'aligneront dans un challenge, qui leur permettra d'ores et déjà, de préparer la prochaine saison.

L'Ecole de Rugby, présente dans toutes les catégories du Baby Rugby au moins de 14 ans, continue à préparer l'avenir du MCS. Pour les enfants, la saison se clôturera, avec les tournois du MCS le jeudi 26 mai, puis celui de Cazères/Le Fousseret le 18 juin et enfin une sortie de fin d'année en cours d'organisation les 25 et 26 juin.

A gauche : L'Ecole de Rugby aux Journées Occitanes.
Ci-dessous : le pack, l'équipe A tombée en 8^{èmes}.
En couverture du bulletin : Maxime DANGLA s'impose en touche.



Electricité Générale
 AMOUROUX Daniel
 Tél. 05.61.97.46.46
 & 06.01.91.50.98
 Email : court.jus.31@gmail.com

Plomberie
 ANGLADE Bernard
 Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie
 ROUGÉ Alexy
 Tél. 06.33.81.60.09

Garage automobile
 MARTI Pascal
 Tél. 05.61.97.44.19

Maçonnerie
 SUTRA Rémi
 Tél. 06.62.03.86.47

Rénov Toit 31
 Charpente, couverture, zinguerie et
 maçonnerie générale
 Tél. : 06.15.30.24.68
 Email : renovtoit31@outlook.fr

Ostal Cassinia
 Maison de vacances
 Tél. : 06.10.28.29.46
 Email : info@ostal-cassinia.com

Industrie
 3 M Purification
 Tél. 05.61.97.44.06

**Exploitation Agricole ovine et
 fromagerie**
 LES BESSOUS
 (G.A.E.C.)
Magasin de producteurs
 www.lesbessous.fr
 Tél. 06.25.87.64.19
 Email : sarl@lesbessous.fr

Peinture
 HERNANDEZ Jean-Michel
 Tél. 05.61.97.44.77

Peinture
 MARSOLAN Christophe
 Tél. 06.42.09.70.66

Entretien et création d'espaces verts
 MONNEREAU Stéphane
 Tél. 06.83.59.03.20

Fabrication sacs à main en Tissu
 COFI N TEA
 Tél. 06.78.78.26.87
 Site : www.etsy.com

AXA Epargne et Protection
 NOGIER Larissa
 Tél. 06.47.40.26.02
 Email : larissa.nogier@axa.fr

Réflexologie Plantaire
 LONGUEVILLE Christine
 Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades
 RAJA Vincent
 Tél. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur
 Origin'Bois du sol au toit
 (Charpente-Couverture-Zinguerie)
 Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant
 PIOVAN Cécile
 Mezzo Soprano Chanteuse lyrique
 Tél. 06.62.96.35.59
 Email : piovan_cecile@hotmail.fr

Psychologue
 DUCROS Delphine
 Tél. : 06.24.10.27.74

**Terrassement-Enrochements-petits
 réseaux**
 VERNIER T.P.
 Tél. 06.12.43.16.46

Pradet Services
 Petits travaux de jardinage, travaux de
 petit bricolage...
 PONSOLLE Joël
 Tél. 06.59.05.33.52
 Email : pradet31@gmail.com

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous en informer en transmettant un mail à l'adresse
cassagne.mairie@orange.fr

Animations, cérémonies et traditions du village, dates à retenir :

- Fête des Mères le 2 juin 2022 à 18H30 à la salle des fêtes.
- Feu de la Saint-Jean le 24 juin 2022 au Santet.
- Fête locale les 23 et 24 juillet 2022 au Pré Commun.

